

3^{ème} ORIENTATION : AMELIORER LA QUALITE DE VIE AU SEIN DE TOUS NOS QUARTIERS

L'écosystème entourant notre ville - vignes, vergers, montagnes des Pyrénées et mer méditerranée...- constitue un autout majeur pour notre ville. Il convient alors non seulement de préserver cet ensemble **mais de faire de Perpignan une cité exemplaire en matière de gestion des ressources naturelles.**

Ville plus propre, végétalisée, arborée et fleurie, tels sont, au-delà des slogans, les objectifs du projet municipal.

Embellir la ville suppose de repenser, plus globalement, **son développement urbanistique, intégrant de réelles ambitions en faveur d'une transformation durable de nos quartiers.**

L'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens passe aussi par les grands projets de rénovation urbaine, que ce soit au travers du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU), intéressant l'habitat, les espaces publics et les équipements des quartiers de St Jacques, du Champ de Mars et du Vernet ou de l'opération « Action cœur de ville », destinée à lutter contre l'habitat indigne et à produire une nouvelle offre de logements de qualité.

CHIFFRES CLES

1,5 millions d'euros alloués au renouvellement du matériel de nettoyage urbain.

173 agents de propreté, dont 143 affectés au nettoyage de l'espace urbain.

Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) : 211 millions d'euros d'investissement en faveur de 3 quartiers : Centre historique (Saint-Jacques), Champ de Mars, Diagonale du Vernet.

Un patrimoine arboré grâce à 1 700 plantations nouvelles chaque année.

NOTRE AMBITION

Faire de Perpignan une ville « verte », par la végétalisation de ses rues, de ses places et de ses espaces publics et en permettant ainsi à la biodiversité de mieux se révéler.

Mettre en oeuvre une stratégie urbaine maîtrisée visant à « aérer » notre ville, à assurer une plus grande qualité de nos aménagements publics et à aider à la construction de logements neufs qui garantissent, à nos concitoyens, de meilleures conditions de vie.

Accompagner la transition écologique de notre territoire par des politiques publiques volontaristes favorisant, à la fois, l'utilisation, dans nos programmes de rénovation urbaine, de technologies économes en énergie mais aussi les circuits « courts », en lien avec le développement de marchés de producteurs locaux ainsi que des modes de déplacement urbains vertueux.

NOS PRIORITES

Pourvoir notre ville d'espaces urbains propres et entretenus

Tel est l'objectif majeur de ce plan de mandat, répondant à une attente forte et légitime de tous les Perpignanais.

Il s'agit de doter nos services d'une organisation et de matériels renforcés et adaptés afin d'assurer le nettoyage de près de 500 kilomètres de voiries.

Ce sont, à ce jour, 5 balayeuses et 5 nouvelles laveuses qui accompagnent les 121 véhicules de nettoyage.

La propreté, devenue direction à part entière, a le souci de permettre à ses agents d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions, au travers d'un travail en équipe, combinant moyens mécaniques et pédestres ainsi que par le soutien d'autres services (nature urbaine, éclairage, voiries....).

Au-delà d'actions ciblées, à l'instar du décapage des voies piétonnes du centre historique et des opérations « coups de poing » menées dans nos quartiers, il sera proposé, dans ce nouveau contexte, de procéder à une évaluation objective de la propreté de nos rues, à partir de critères et d'indicateurs nationaux.

Il conviendra d'assurer également un entretien plus optimisé des voiries et des paysages de secteurs urbains plus excentrés.

Ce dispositif d'ensemble s'amplifiera :

- par une intensification des interventions de la Force Action Propreté (FAP), spécialement chargée de lutter systématiquement contre les incivilités en la matière (dépôts sauvages, utilisation des poubelles sur l'espace public, jets de mégots, déjections canines...),
- et celles des agents de proximité, au sein des Mairies de Quartier, assurant aussi des missions de prévention.

Face à certains comportements inciviques caractérisés et répétés, il conviendra en effet :

- de faire preuve d'une très grande fermeté quant à l'application des règles élémentaires en matière de protection de notre environnement et de santé publique ;
- et dans le même temps, de développer des campagnes de sensibilisation à la propreté et au tri des déchets, en s'appuyant, notamment, sur des initiatives citoyennes.

En partenariat avec la Communauté urbaine, la Ville veillera aussi à l'amélioration des fréquences des collectes d'ordures ménagères et d'évacuation des encombrants, que ce soit en secteur pavillonnaire ou dans les habitats collectifs, en augmentant, par ailleurs, le nombre de containers d'apport volontaire.

Aérer et embellir nos quartiers et les lieux publics

Une ville plus attractive implique, bien au-delà de l'amélioration de notre cadre de vie, **la mise en œuvre d'un plan ambitieux d'aération et de réaménagements de nos espaces urbains, conçus comme autant d'atouts en faveur d'une vie citadine agréable et sereine.**

L'action municipale orientera alors ses priorités autour :

- de l'extension des îlots de verdure et de la création de nouveaux parcs urbains, à l'instar de l'agrandissement de l'espace Sant Vincens (bénéficiant de plus de 40 000 m² supplémentaires), de l'aménagement du square Jeantet Violet et des travaux conduits, sur les 5 ans à venir, sur le parc historique du mas Bresson,
- de la réalisation de nouveaux jardins familiaux au Champ de Mars, à Vernet Salanque et sur les berges de la Basse,
- de l'acquisition d'îlots en friche dans l'optique de leur possible transformation en espaces verts et lieux de détente,

- de réaménagements d'espaces délaissés (comme celui des abords du site de Ruscino) et de jardins dans le cadre du label « Ecojardin »,
- de la déclinaison de l'opération « Fleurs de ville », participant, grâce à la valorisation des paysages et du végétal, à l'animation de notre ville,
- d'une incitation à la rénovation des façades en centre-ville historique et sur les grands boulevards.

A ces initiatives d'ensemble s'ajoute la mise en valeur de l'ouvrage technique historique, à ciel ouvert et aussi sous terre, de « Las Canals ». Alimentant en eau notre ville depuis près de 1000 ans, ce site, lieu de promenade, est considéré comme un véritable corridor écologique et une importante réserve de biodiversité à préserver.

Promouvoir un urbanisme harmonieux, équilibré et durable

Confrontée à des phénomènes récurrents de paupérisation d'une partie de sa population, Perpignan a aujourd'hui l'ambition de retrouver toute sa place de « ville-centre » au sein du territoire de l'agglomération Perpignan Méditerranée Métropole.

L'objectif est bien de faire de la diversité et de la vitalité de ses quartiers, un atout majeur d'attractivité pour notre ville se voulant accueillante et facile à vivre au quotidien.

Soucieuse de porter une démarche globale de trame verte urbaine, destinée à enrichir une qualité de vie méditerranéenne, notre ville inscrit sa stratégie de développement, harmonieuse et équilibrée, dans le cadre d'un dessin collectif, partagé et durable.

En cohérence avec les enjeux climatiques et de préservation écologique, Perpignan, première ville agricole du département, accompagnera la conduite d'actions en faveur de l'agriculture urbaine, que ce soit au sein de nos quartiers prioritaires ou dans toute autre secteur laissé en friche.

Elle s'efforcera également de privilégier les approches de « ville durable », au travers de l'exigence du label « Ecoquartiers » pour ses futurs grands projets urbains.

A ce titre, le patrimoine des Jardins de Saint-Jacques, représentant un « poumon vert » de 330 ha, sera préservé de l'urbanisation. Afin de donner un nouveau cap stratégique à ce site exceptionnel, il est ainsi proposé d'élaborer un schéma d'aménagement opérationnel et durable, en réponse aux attentes des citoyens et des producteurs.

Différentes orientations sont à ce jour envisagées, notamment :

- la réaffirmation de sa vocation maraîchère et arboricole,
- la rénovation des chemins ruraux,
- un accueil maîtrisé des citoyens environnants (joggers, cyclistes, promeneurs...),
- la mise en place d'une charte paysagère,
- le développement de cultures innovantes, adossé à un rapprochement avec un pôle de compétitivité agro-alimentaire,
- la réouverture d'un site Muséal archéologique en lien avec Château Roussillon.

Une attention particulière sera aussi accordée au projet de requalification globale du bâtiment des « ex-abattoirs », susceptible d'accueillir, en fonction des besoins à satisfaire, des services municipaux délocalisés et des espaces de vie sociale.

En lien avec les objectifs affichés de maîtrise foncière, notre Ville portera un nouveau regard sur les offres des promoteurs immobiliers, notamment, concernant la qualité des logements à produire. Il conviendra d'opposer à ceux-ci une charte de construction, précisant, notamment, la taille minimale des surfaces de logements, en regard des attentes des populations des différents secteurs urbains.

La limitation des « petits » logements renvoie aujourd'hui à une nécessité et à un impératif de qualité fonctionnelle, dans le seul but d'éviter une vacance structurelle accrue à très court terme.

La Ville se donnera les moyens en ce domaine d'anticiper les besoins en production de logements, de lotissements et de résidences pour les 15 ans à venir, en tenant compte des demandes spécifiques de familles mono-parentales, des personnes à mobilité réduite, de nos aînés à faible revenu, de nos étudiants, attirés par les loyers modérés ou, par ailleurs, de primo-accédants à la propriété, à la recherche de terrains à bâtir.

Il s'agira aussi, en évitant la multiplication de l'offre de produits de défiscalisation peu adaptés, de repenser les programmes de construction, en fonction d'impératifs de mixité et de meilleur équilibre social.

En lien avec les offices HLM, il conviendra, en appui d'une politique de peuplement partagée, de conjuguer nos efforts en faveur de la réhabilitation du parc locatif social dégradé.

Sera poursuivie, en écho à cette forte préoccupation, la déclinaison du NPNRU, visant à engager, au sein de 3 quartiers (Saint-Jacques, Champ de Mars, Diagonale du Vernet), une vaste opération de rénovation urbaine et sociale.

La convention, signée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) en 2020, a fixé 4 objectifs clés :

- *des aménagements de qualité*
- *l'ouverture de nos quartiers*
- *la diversité de l'habitat*
- *la transition écologique*

De la diagonale « verte » à la requalification de voiries et d'espaces publics en passant par le traitement de l'habitat dégradé, tels sont les axes forts d'une intervention publique coordonnée.

L'ensemble de ces opérations est accompagné d'un volet social, impliquant les acteurs de proximité, afin de favoriser, notamment, une active concertation avec les habitants des quartiers concernés.

Ces transformations urbaines sur le moyen terme s'appuient également sur la mise en oeuvre d'un plan de lutte contre l'habitat indigne, objet, pour partie, de l'opération « Action cœur de ville ».

En articulation avec le nouveau dispositif « Permis de louer » et le lancement, sur 5 années, d'une OPAH-RU, les objectifs assignés à ce plan d'envergure visent :

- à aider à la production d'une offre résidentielle de qualité en centre-ville,
- à diversifier l'offre de logements en direction de différents types de publics,
- à maintenir dans leur logement les propriétaires-occupants,
- à attirer des propriétaires-accédants dans un environnement plus attractif.

Favoriser le partage de la voirie au profit des mobilités douces

Notre ville se doit d'être en capacité de répondre à de multiples enjeux touchant à l'organisation urbaine, notamment en matière de gestion des déplacements.

Comment alors concilier différentes formes de mobilité, en lien avec un aménagement adapté de nos voiries et de nos espaces publics ?

L'action municipale consistera :

- à favoriser les modes de déplacements doux (marche à pied, vélo, trottinettes électriques en libre-service, en lien avec Perpignan Méditerranée Métropole...) pour les trajets de courte distance, en assurant les possibles correspondances avec d'autres moyens de transport mécanisés,
- à aménager des itinéraires continus et sécurisés, en connexion avec les pôles d'échanges de transports en commun,
- à privilégier certains espaces de circulation, en utilisant les zones 30 et les voiries vertes sécurisées.

La réalisation, d'ici 2023, d'une voirie verte entre la zone économique de Saint-Charles et le centre-ville, comprenant, au total, 4 sections d'aménagements cyclables, illustre cette orientation majeure.

D'autres grands travaux de voirie seront par ailleurs entrepris en prenant en compte le nécessaire partage de la chaussée avec les cyclistes et les piétons, à l'instar :

- du square Jeantet Violet, appelé à être transformé en un espace garantissant des continuités piétonnes arborées,
- des requalifications du quai Vauban et de l'avenue du Général de Gaulle,
- de la rénovation de trottoirs afin d'améliorer le déplacement des piétons et des personnes à mobilité réduite,
- du projet de voie verte au cœur des jardins de Saint Jacques afin de relier le quartier de Château Roussillon.

La Ville favorisera également la pratique du vélo au quotidien, par l'installation de nouveaux services : une offre de stations de réparation et de consignes-recharge, la pose de box sécurisés, le ré déploiement de potelets cycles ainsi que la mise en place d'aménagements appropriés en faveur des cyclistes afin de limiter les coupures urbaines et les discontinuités.

ET EGALEMENT :

Agir en faveur du développement de l'agriculture urbaine au travers, notamment, de la valorisation d'arbres remarquables, de la mise à disposition de jardins familiaux, et, grâce à l'implication d'agriculteurs locaux, de la réalisation d'une ferme permaculture (cultures autosuffisantes) et d'une forêt native, s'inspirant, en lien avec l'opération « quartiers fertiles », de la technique de plantation dite « Miyawaki ».

Mettre en œuvre, dans le cadre du dispositif Cit'ergie, une stratégie d'adaptation au changement climatique par l'intermédiaire d'initiatives concrètes : étudier la faisabilité de réalisation d'un réseau de chaleur urbain, développer des espaces « fraîcheur » sur la ville ou encore le renouvellement partiel du parc auto de nos services par l'achat de véhicules électriques et hybrides...

Assurer l'entretien des cimetières, en veillant au respect de l'environnement au travers de l'objectif « zéro phyto », d'une végétalisation adaptée afin de limiter la réserve en eau et d'un suivi du désherbage au fil des saisons.